

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°024-2022/ALT

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-017/PRES DU
1^{er} OCTOBRE 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE CREDIT N°6959-BF ET DU DON N°D872 BF, CONCLU LE
14 JUILLET 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA)
PORTANT SUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU
RENFORCEMENT DE LA GESTION DU FONCIER ET DES MINES
(PARGFM)**

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du 16 juin 2022
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2021-017/PRES du 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°6959-BF et du don n°D872 BF, conclu le 14 juillet 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) portant sur le financement du Projet d'appui au renforcement de la gestion du foncier et des mines (PARGFM).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 16 juin 2022

